

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2021 à 20h30

Nombre de Conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 9

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOUTTEMY Guillaume, Maire.

Date de la convocation :
12 mars 2021

Présents : Guillaume BOUTTEMY, Emilie MILLOT, Nicolas HEILLI, Anna MORETTI, Gilles MAILLARD, David CHAPELLE, Roméo FRANCHINI

Date d'affichage :
19 mars 2021

Absents excusés : David RICHARDET, Claire GAUTIER, Virginie SAILLARD (pouvoir à Guillaume BOUTTEMY), Serge COÏ (pouvoir à Gilles MAILLARD)

Secrétaire de séance : David CHAPELLE

N°014 2021 – Approbation du COMPTE DE GESTION DU BUDGET BOIS

Après examen, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour le budget bois 2020, dont les résultats sont annexés à la présente.

N°015 2021 – Vote du COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET BOIS

Les membres du Conseil municipal approuvent à la majorité, le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif « Bois », qui présente les résultats suivants :

EXERCICE 2020	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATIONS DE L'EXERCICE		
· Dépenses	37 611.47	3 140.00
· Recettes	28 565.91	5 437.00
RESULTAT		
· Excédent		+ 2 297.00
· Déficit	- 9 045.56	
TOTAUX CUMULES		
· Excédent	+ 19 836.44	
· Déficit		-1 140.00

N° 016 2021 – AFFECTATION DU RESULTAT BOIS 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 19 836.44€

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice - 9 045.56€

B Résultats antérieurs reportés 28 882.00€

C Résultat à affecter	19 836.44€
D Solde d'exécution d'investissement	- 1 140.00€
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
- Affectation en réserves R1068 en investissement	1 140.00€
- Report en fonctionnement R002	18 696.44€
Report en investissement D001	1 140.00€

N° 017 2021 – Approbation du COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT

Après examen, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour le budget lotissement 2020, dont les résultats sont annexés à la présente.

N° 018 2021 – Vote du COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT

Les membres du Conseil municipal approuvent à la majorité, le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif « Lotissement », qui présente les résultats suivants :

EXERCICE 2020	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATIONS DE L'EXERCICE		
· Dépenses	459 093.43	464 824.46
· Recettes	459 093.43	456 902.11
RESULTAT		
· Excédent	+ 0.00	
· Déficit		- 7 922.35
TOTAUX CUMULES		
· Excédent	+ 323 641.46	
· Déficit		- 433 312.47

N° 019 2021 – AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 323 641.46€

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	0.00€
B Résultats antérieurs reportés	323 641.46€
C Résultat à affecter	323 641.46€
D Solde d'exécution d'investissement	- 433 312.47€
- Affectation en réserves R1068 en investissement	323 641.46€
- Report en fonctionnement R002	0.00€
- Report en investissement D001	- 433 312.47€

N°020 2021 – Approbation du COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Après examen, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour le budget principal 2020, dont les résultats sont annexés à la présente.

N° 021 2021 – Vote du COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Les membres du Conseil municipal approuvent à la majorité, le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif « Budget principal », qui présente les résultats suivants :

EXERCICE 2020	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATIONS DE L'EXERCICE		
· Dépenses	238 027.54	137 147.54
· Recettes	229 442.20	239 906.22
RESULTAT		
· Excédent		+ 102 758.68
· Déficit	- 8 585.34	
TOTAUX CUMULES		
· Excédent	+ 182 186.05	+ 68 453.72
· Déficit		

N° 022 2021 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 182 186.05€

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	- 8 585.34€
B Résultats antérieurs reportés	190 771.39€
C Résultat à affecter	182 186.05€
D Solde d'exécution d'investissement	68 453.72€
Solde des Restes à réaliser d'investissement	- 20 000,00€
Besoin de financement	0,00€
- Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00€
- Report en fonctionnement R002	182 186.05€

N° 023 2021 – ELARGISSEMENT SICOM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est membre du Syndicat Intercommunal des écoles maternelles et primaires de Gy, qui regroupe les communes d'Angirey, Choye, Citey, Gy, Igny, Vellemoz, Velloreille-les-Choye, Villefrancon et la Communauté de communes du Val Marnaysien.

Les communes de La-Chapelle-St-Quillain, Sainte-Reine, Vantoux-et-Longevelle, Velleclair, Vellefrey-et-Vellefrange, Villers-Chemin-et-Mont-les-Etrelles ont sollicité leur adhésion au Syndicat intercommunal des écoles maternelles et primaires de Gy qui a décidé de modifier ses statuts afin de prendre en compte l'adhésion de six communes et l'extension de son périmètre à compter du 01/09/2021.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification de statuts.

- Vu la délibération du Syndicat intercommunal des écoles maternelles et primaires de Gy en date du 6 mars 2021,
- Vu la demande d'adhésion au Syndicat des écoles des communes de La-Chapelle-St-Quillain, Sainte-Reine, Vantoux-et-Longevelle, Velleclair, Vellefrey-et-Vellefrange, Villers-Chemin-et-Mont-les-Etrelles,
- Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2021 approuvant le retrait du Syndicat scolaire intercommunal du Cornouiller au 31/08/2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la modification des statuts du Syndicat intercommunal des écoles maternelles et primaires de Gy, à compter du 1^{er} septembre 2021 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pour extrait conforme,

Le Maire,